THE MUNICIPAL GAZETTE OF MONTREAL

trer le Bureau, aussitôt que la question des pavages permanents sera réglée, au sujet du partage de \$250,000 pour macadamisage, attendu que le Conseil a décidé de renvoyer cetta cette question aux Commissaires pour faire le partage dudit montant.

*

11.—Soumis le rapport du Chef du département des Incendies au sujet de l'établissement d'un poste de pompiers sur le terrain du Gouvernement, rue Mill.

Après mure considération, il est

Résolu: Que le bail que le Gouvernement offre pour le terrain pour l'établissement d'une station de pompes, rencontre les vues du Bureau des Commissaires, et qu'en conséquence, les Avocats de la Cité soient priés de préparer un rapport pour la prochaine assemblée.

12.—L'Avocat en Chef de la Cité se présente devant le Bureau au sujet des conduites souterraines.

Attendu que l'Avocat en Chef déclare que toutes les formalités préliminaires ont été remplies, il est

Résolu: De prier ledit Avocat en Chef de la Cité de pré-Parer une lettre à envoyer aux Ingénieurs choisis pour représenter la Ville et les Compagnies, pour les inviter à rencontrer le Bureau des Commissaires.

13.—Soumis un extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil, tenue le 5 juin 1911, à l'effet de retourner au Bureau et le 5 juin 1911, à l'effet de retourner au Bureau des Commissaires un rapport concernant le règle-ment des Commissaires un rapport concernant le règlement de la réclamation du Gouvernement Provincial, "re" amendes, Cour du Recorder.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de nème que dans le rapport précédent, que l'arrangement proposé d proposé dans le rapport precedent, que autist des la projet d'acte de quittance consenti au sujet des amendes imposées dans la Cour du Recorder, tel qu'approuvé par le Procureur Général de Québec, pourvu que le moré par le Procureur de québec pourvu que le montant de \$40,000 soit payé le ou avant le 30 juin 1911 1911, pour la commutation des amendes perçues par ladite Cour du pla commutation des amendes perçues par la Cou-Cour du Recorder depuis 4 ans, soit approuvé par le Cou-seil et Recorder depuis 4 ans, soit approuvé par le couseil, et qu'un crédit de \$40,000 soit voté aux fins de tel règlement du crédit de \$40,000 soit voté aux fins de tel réglement, et qu'un crédit de \$40,000 soit vote aux fins de tra-nement, et ce, pour toutes réclamations que le Gouver-nement pourrait avoir et pourra avoir contre la Cité jus-qu'au 21 pourrait avoir et pourra avoir contre la Cité jusqu'au 31 Décembre 1911.

14.-Soumis un état démontrant le montant dû aux employés du Bureau des Commissaires, pour travail supplé-mentaire de Bureau, ledit état mentaire fait en dehors des heures de Bureau, ledit état s'élevant à la somme de \$3,721.

Résolu: Que le Bureau des Commissaires apprécie hautement la somme énorme de travail fait par ses employés, depuis depuis son établissement, qu'il considère très raisonnable le montaire et que le montant demandé pour travail supplémentaire et que rapport soit fait au Conseil, recommandant tout spécia'e-ment ment, que ledit montant de \$3,721 soit voté pour payer le travail travail ^{supplémentaire} accompli par les employés dudit Bureau. Ajournement.

L. N. SENECAL, Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 28 juin 1911, a.m.

* *

M. Wanklyn, président, tous présents.

1.—M. l'échevin Roux demande qu'il soit procédé au nivelage de la rue Masson jusqu'à la 8ème Avenue. Résol

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur Consultant compléter d'uner instructions à l'Ingénieur du de compléter l'ouvrage commencé pour l'enlèvement du rocher de le l'ouvrage commencé pour l'enlèvement du rocher de la rue Masson et de rendre cette rue carrossable. 2. M. l'échevin Roux, demande qu'il soit posé une borne-ntaine de la contration de la contration et

fontaine sur la rue Chaussé, entre les rues Ontario et Disraeli Disraeli. Résolu: De référer au Surintendant de l'Aqueduc.

3. Résolu: De prier le Médecin Officier de Santé de fai-rapport re rapport sur l'existence d'un dépôt de fumier à l'est de la rue Menteur l'existence d'un dépôt de fumier à l'est de la rue Mentana, près de la rue des Carrières, en arrière des écuries de l'Incinérateur.

4. Afin d'établir une base de comparaison quant au prix relatif d'établir une base de comparaison quant au damisés et de l'efficacité du huilage des chemins maca-l'arrosage, et de l'emploi du "Dust Lying Fluid" comparé à

and Decelles street, at an approximate cost of \$4,000 for each of said streets.

10.-Resolved: That the Consulting Engineer be requested to meet the Board, as soon as the question of permanent pavings has been settled, in connection with the apportionnment of the sum \$250,000 voted for macadam, in view of the fact that the Council has referred the matter to the Commissioners with instructions to apportion said sum.

11.-Submitted the report from the Chief of the Fire Department anent the erection of a fire station on the piece of land owned by the Government, on Mill street.

After mature deliberation, it was

Resolved: That the lease of the said piece of land for the establishment of a fire-station, submitted by the Governement, be approved of by the Board of Commissioners. and that the City Attorney be requested to make a report thereon for the next meeting.

12.--The Chief City Attorney appeared before the Board anent the underground conduits.

The Chief City Attorney having declared that all the preliminary formalities had been complied with, it was

Resolved: That the Chief City Attorney be instructed to prepare a letter to be sent to the engineers appointed to represent the City and the Companies, inviting taem to meet the Board of Commissioners.

13.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council, held on the 5th June 1911, referring back to the Board of Commissioners a report concerning the settlement of the claim of the Provincial Government "re" fines imposed by the Recorder's Court .

Resolved: That a report be made to Council, recommending, as on a previous report, that the proposed agree. ment contained in the draft of discharge which has been prepared anent the fines imposed by the Recorder's Court, as approved by the Attorney General of Quebec, be approved by the Council, provided that the sum of \$40,000 be paid on or before the 30th June 1911, for the commutation of fines collected by the said Recorder's Court, during the past 4 years, and that an appropriation of \$40000 be voted in order to effect such settlement, the said sum to cover all claims the Government might or may have against the City up to the 31st December 1911.

14.—Submitted a statement showing the amount due to the employees of the Board of Commissioners, for extra work performed outs de of office hours, said account amounting to \$3,721.

Resolved: That the Board of Commissioners highly appreciate the enormous amount of work performed by their staff, since the establishment of said Board, and that tiev consider the sum asked for extra work as most reasonable, and that a report be made to Council, earnestly recommending that the said amount of \$3,721 be voted to pay the employees of said Board for the extra work done by them.

Adjourned.

L. N. SENECAL. Secretary.

Report of meeting neld the 28th June 1911, a. m.

Present: All the members of the Board. Mr. Wanklyn in the chair.

1.-Ald Roux asked that the levelling of Masson street be proceeded with as far as 8th Avenue.

Resolved: That instructions be given to the Consulting Engineer to complete the work in connection with the removal of the rock from Masson street and to render it fit for traffic.

2.-Ald. Roux asked that an hydrant be installed in Chaussé street, between Ontario and Disraeli streets.

Resolved: To refer the matter to the Superintendent of Water-Works.

3.-Resolved: That the Medical Health Officer be requested to report anent the heap of manure east of Mentana street, near Carrières street, in rear of the stables of the Incinerator.

4.-In order to establish a basis of comparison for the cost and efficiency of the oiling of macadamized streets